

Le compte Twitter du REF-Union est enfin disponible. L'identifiant du compte est **@ref_union**
Pourquoi ce délai entre l'annonce début juin et maintenant ?

Parce que des petits malins se sont immédiatement précipités pour réserver indûment des identifiants "ref_union".

Seulement voilà, REF-Union est une marque déposée à l'INPI, Institut National de la Protection Industrielle.

La protection des marques déposées figure dans la charte de Twitter.

Le blocage des identifiants à des fins malveillantes aussi.

Nous sommes donc intervenus auprès de Twitter pour faire libérer le compte.

Et bien sur, d'autres comptes sont apparus :

@ref_union_

@refunion_org

Ces comptes qui n'ont rien à voir avec le REF-Union sont donc destinés à tromper les radioamateurs et éventuellement à diffuser de fausses informations en son nom.

Nous avons intenté une action auprès de Twitter pour les faire supprimer. C'est chose faite depuis le 01/08/2011.

Nous resterons vigilants et saisissons les autorités de régulation si nécessaire.

Le bureau du REF-Union